

Edition Premium

N°XXII – octobre 2014



Le Traité transatlantique, opportunité ou menace pour l'Union européenne ?

Le Traité en vue du partenariat de commerce et d'investissement entre l'UE et les États Unis (TTIP, dit traité transatlantique) est actuellement en négociation entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil de l'UE vient de décider de publier les directives de négociation, pour plus de transparence dans un dossier qui en manquait quelque peu.

Ce projet représente t-il une opportunité ou une menace pour l'U.E. ? C'est la question qui était posée lors d'une conférence organisée à la Maison de l'Europe de Paris le 23 septembre 2014.

Il y a quinze ans, un **Accord multilatéral sur l'investissement** était en discussion dans le cadre de l'OCDE, rappelle la Présidente de cette Maison, Catherine Lalumière. Le Premier ministre Lionel Jospin nommé en 1997 voulait y voir clair et l'a chargée, elle qui était alors députée européenne, de rédiger un rapport en compagnie de Jean-Pierre Landau, inspecteur général des Finances. A la suite de ce rapport, la France a en 1998 décidé de se retirer de la table des négociations, faisant échouer le projet.

Aujourd'hui, le **traité de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement** (PTCI, plus généralement appelé TTIP pour *Transatlantic Trade and Investment Partnership* ou TAFSA pour *Transatlantic Free Trade Area*) qui se négocie entre les États-Unis et l'Union européenne lui ressemble. L'ambiance est un peu la même, tout le monde se passionne. Pour en parler ce jour, Evelyne Pichenot, membre du Conseil économique et social européen et Frédéric Viale, docteur en droit, en charge des questions commerciales à l'association ATTAC, débat animé par Serge Marti, journaliste au Monde et Président de l'Association des journalistes économiques et financiers.

Le monde n'est plus le même que ce qu'il était en 1985-1998, époque de l'AMI, rappelle Serge Marti, et le TTIP, qui fait l'objet de très longues négociations, porte le nom de "partenariat" et non plus d'"accord de libre échange", il implique deux zones dont les échanges représentent le tiers du commerce mondial.

Il n'y a pas que les tarifs douaniers qui sont concernés mais aussi, pour la première fois, les investissements, ainsi que la coopération réglementaire et de nouveaux sujets liés au commerce, tels que – entre autres - le climat et le développement durable.

Des négociations secrètes qui seront longues

Les négociations ont commencé en juillet 2013 et sont censées aboutir en 2015, ce qui paraît actuellement totalement illusoire. Du côté européen, le mandat est confié à la Commission par le Conseil avec l'aval du Parlement, le texte de son mandat n'est pas public. L'accord entre le Canada et l'UE a demandé cinq ans de négociations, il vient d'aboutir le 24 septembre, produisant un document de mille six cents pages dont on ne savait rien. Une chaîne allemande de télévision avait bien joué les lanceurs d'alerte en publiant quelques six cents pages mais trop tard pour que des inflexions soient apportées, ainsi la question se pose de déterminer la part des négociateurs et celle des citoyens. En matière de TTIP, l'Italie, qui préside l'Union ce semestre, a demandé l'autorisation de diffuser la lettre qui donne mandat à la Commission. On sait que la France a obtenu que le secteur audiovisuel et certaines normes sanitaires ne soient pas concernés par le TTIP. Même s'il y a accord final, il faudra pour qu'il passe dans les faits l'unanimité du Conseil européen, le vote du Parlement européen, la ratification par les vingt-huit Etats-membres, et la vote du Congrès des Etats-Unis car dans ce pays les négociations commerciales sont du ressort du Parlement et non de l'exécutif.

Le CESE : Un regain de croissance attendu, des conditions posées

Le Comité économique et social européen s'est intéressé à la question du TTIP dès 2013, explique Evelyne Pichenot, qui était présidente du groupe de travail dont le rapporteur était un employeur polonais et le co-rapporteur un syndicaliste écossais. Pendant un an ce groupe de travail a procédé à de nombreuses auditions, tant à Washington qu'à Bruxelles afin d'élaborer un avis, lequel a été voté avec un large consensus, y compris par les membres du groupe « travailleurs ». En effet, **le CESE a considéré que les opportunités étaient supérieures aux menaces, tout en posant des conditions.**

La négociation autour du TTIP n'est qu'une discussion parmi d'autres, tant pour l'Union européenne – qui a conclu un accord avec la Corée et négocie avec l'Inde, le Japon, le Canada, la Malaisie, de Vietnam - que pour les Etats-Unis – qui sont de fait beaucoup plus passionnés par la négociation transpacifique-. Pour l'Europe, les relations avec les Etats-Unis revêtent une importance majeure et on peut attendre un regain de croissance pour l'Union européenne.

Les aspects géostratégiques sont importants et il faut rechercher les meilleures conditions pour l'Union européenne, qui est, ce qu'on a tendance à l'oublier, la première puissance commerciale du monde quand elle est prise dans son ensemble et présente une balance excédentaire vis-à-vis des Etats-Unis. Il faut que nous ayons conscience de nos atouts, souligne Evelyne Pichenot, sans oublier nos faiblesses qui sont la fragilité de la politique monétaire, qui a pour conséquence que l'euro n'est pas à la hauteur du dollar, la très forte dépendance énergétique et le fait que l'Europe n'a pas de recours. Pour les Etats-Unis, la négociation transpacifique est plus importante que celle transatlantique, alors que ce n'est pas vers ses voisins – Méditerranée, Afrique, Russie – que l'Europe peut trouver du rebond économique.

Dans une négociation de ce type, il faut faire des concessions et c'est la grande difficulté, souligne la conseillère du CESE. En matière de textile habillement, et notamment d'industrie du luxe, les droits de douane sont assez élevés et leur abolition serait un atout pour l'Europe. Elle insiste sur les difficultés que rencontrent les PME européennes pour exporter sur les marchés tiers et affirme que le traité pourrait les aider. Elle ajoute que les petits Etats-membres ont besoin d'être sous un "chapeau" européen pour développer leurs échanges.

Si les conséquences des tarifs douaniers sur les biens sont chiffrables, il est beaucoup plus difficile de procéder à une évaluation globale de ce qui se passera en matière de services, d'investissements et d'harmonisation des règlements.

ATTAC : Une attaque massive contre les principes démocratiques

D'après ATTAC, ces accords qui se présentent comme concernant le commerce et l'économie, non seulement sont des accords de libre-échange, mais ont pour but de fusionner les systèmes normatifs. L'objectif est de parvenir au plus haut niveau possible de libéralisation et de concurrence. Il n'est pas seulement question d'améliorer les flux de commerce entre deux zones mais de baisser les barrières réglementaires. Les barrières douanières ont été abaissées par le GATT, aujourd'hui il s'agit d'extirper les obstacles au libre-échange qui existent dans les réglementations internes des Etats. Le cœur de ces accords est donc de s'attaquer aux normes en matière d'environnement, de social, de protection du consommateur, alors même que certaines réglementations sont plus importantes aux Etats-Unis, d'autres en Europe. « *Il s'agit d'une attaque massive contre les principes démocratiques* », qui s'exprime dans les mécanismes de règlement des différends entre entreprises et Etats et les mécanismes de cohérence réglementaire. L'ensemble du système éducatif serait ouvert, les marchands d'enseignement pourraient réclamer des subventions, on irait donc vers une privatisation de l'éducation. On irait aussi vers un renforcement de la propriété intellectuelle, comme dans l'accord avec le Canada ; les problèmes existent déjà avec l'actuelle réglementation européenne, on le voit avec l'affaire des semences, ce serait encore pire.

Des sujets de préoccupation

La société civile européenne organisée, représentée par le CESE, est particulièrement concernée par un certain nombre de sujets, dont celui de **la protection du consommateur**. Il faut savoir que les normes en matière de santé, d'OGM, d'hormones, de poulets chlorés ne sont pas opposables à l'Europe... et que les consommateurs des Etats-Unis sont plus préoccupés que les Européens par une harmonisation de certains standards. La Food and Drug Administration est parfois beaucoup plus sévère que les agences européennes du médicament. Le CESE considère qu'en matière de chimie, de cosmétiques, de médicaments, d'automobile, de textile, on peut avancer.

Le respect des droits sociaux et environnementaux est une question qui n'est pas encore sur la table. Les Etats-Unis n'ont pas ratifié les Conventions fondamentales de l'OIT, ni le Protocole de Kyoto, pas plus la Convention sur la biodiversité, en conséquence, le CESE est très attaché à suivre le chapitre développement durable, qui contient les questions sociales et environnementales. Il est à noter que la Confédération européenne des syndicats et l'AFL-CIO ont pris des résolutions communes à ce sujet.

Dès le début de la négociation, la Commission a beaucoup lâché, considère ATTAC, tout était sur la table, en dehors de l'électricité et des mines, puis des services audiovisuels ; cela signifie que les services publics sont inclus dans le libre-échange, il n'existe que de faibles restrictions en matière d'éducation et de santé. Ni les Etats-Unis ni la Commission n'ont changé de position depuis les négociations de l'Accord multilatéral sur l'investissement, ils ont même ajouté la propriété intellectuelle. Pour lui, il n'y a donc pas d'autre solution que de refuser ce traité. Evelyne Pichenot précise que ce sont les Etats-Unis qui n'ont pas voulu inclure l'énergie dans le traité car ils se refusent à exporter du pétrole et du gaz ; position qui va peut-être évoluer car la crise ukrainienne les conduit à envisager des exportations de gaz liquéfié.

Au total, poursuit la conseillère économique et sociale, cet accord est conçu pour être un partenariat, c'est là que gît la plus grande difficulté, car les Européens ont abordé les négociations comme s'il s'agissait d'un simple accord de libre-échange, alors que ce traité nous engage pour cinquante ans.

Frédéric Viale souligne que la négociation entre l'Union européenne et le Canada, officiellement terminée, qui va venir à la ratification devant le Parlement européen, présente le même type de dispositif. Notamment, l'accord sur le commerce des services prévoit une forte libéralisation.

Le CESE a des exigences particulières en ce qui concerne le chapitre développement durable, avec le respect des normes de l’OIT et la référence aux accords mondiaux. Il lui paraît indispensable que la société civile organisée ait un groupe de suivi des conséquences du traité. Enfin, les Etats-Unis n’exercent aucun contrôle sur les flux de commerce électronique, ce qui représente une grave difficulté, mais le CESE ne possède que peu d’informations sur cette partie de la négociation.

Le système d’arbitrage et la « fusion » des systèmes normatifs

Pour ce qui est de la protection des investissements, le CESE reconnaît que les investisseurs sont en droit de demander des assurances en matière de sécurité et de garantie ; le système d’arbitrage pose problème mais ce n’est pas pour autant que l’on peut négliger la question. Au nom de la protection de l’investissement, une entreprise aurait la possibilité d’attaquer devant un arbitre privé une réglementation qui serait contraire à ses « attentes légitimes » ou trop coûteuse pour elle, s’indigne le représentant d’ATTAC. Le problème n’est pas que les entreprises puissent attaquer les Etats, cela existe car nous sommes dans les Etats de Droit ou chacun peut saisir le juge ; le souci est que ce serait une règle particulière pour les entreprises et pas pour les Etats ni pour les personnes privées. Il s’agit là d’atteindre le plus haut niveau de libéralisme possible. Ce serait un arbitre, c’est-à-dire un avocat international, qui trancherait ; c’est le même mécanisme que dans l’affaire Tapie.

Déjà ce mécanisme est à l’œuvre : les accords bilatéraux du même type signés dans les années 2000 ont permis à Philip Morris de poursuivre l’Australie et l’Uruguay car ces pays menaient des campagnes anti-tabac ; une entreprise canadienne a mis une boîte aux lettres aux Etats-Unis afin de pouvoir attaquer la Province du Québec qui refuse l’exploitation du gaz de schiste dans la région du Saint-Laurent ; une autre demande 3,7 milliards de dollars à l’Allemagne pour sa sortie du nucléaire, somme demandée non à un juge mais à un arbitre ; Véolia attaque l’Egypte qui passe le salaire minimal de 47 à 72 euros par mois. C’est le scandale de la loi privée, portant en France les privilèges ont été abolis en 1789.

Actuellement, le Parlement européen considère qu’il n’y aura pas de majorité dans ses rangs pour voter l’arbitrage.

Pour les deux orateurs, le mécanisme d’élaboration des normes de produits et services est très préoccupant. Aux Etats-Unis, quand il s’agit de voter une loi ou une norme, les textes doivent être préalablement vus par les lobbys. Frédéric Viale insiste sur la dangerosité de ce principe de cohérence réglementaire. Les citoyens ne disposent pas de documents autres que quelques uns "fuités" mais on sait qu’en 2013 la position de l’Union européenne était d’accepter un comité de hauts fonctionnaires qui alerteraient les lobbys sur toute réglementation ayant un impact sur le commerce, c’est-à-dire de fait sur la totalité des lois. Ainsi le périmètre de la décision politique serait-il décidé par les lobbys, comme c’est largement le cas aux Etats-Unis ; d’un point de vue formel, les lois sont votées par le Parlement mais en amont elles sont élaborées par un comité avec des acteurs privés. « Cette disposition qui met les lobbys aux manettes est extrêmement préoccupante et les Etats-Unis y tiennent beaucoup », souligne Evelyne Pichenot.

Enjeux forts et incertitudes

Frédéric Viale conclut que les gains sont hypothétiques alors que les dangers sont réels, notamment la négation des principes démocratiques et des choix culturels qui ne sont peut-être pas les meilleurs mais sont les nôtres. Pour lui, l’Europe voit le marché comme le seul moteur de l’économie, en conséquence il faut bloquer le traité afin de réorienter l’Europe. Pour sa part, Evelyne Pichenot souligne que la négociation a une issue incertaine alors que les enjeux sont forts pour l’Union européenne. C’est surtout en 2015 que les résultats des négociations vont être annoncés, il faut poursuivre le débat.



Les sites de ceux qu'on cite :

Avis du Comité économique et social européen sur "Les relations commerciales transatlantiques et le point de vue du CESE sur l'amélioration de la coopération et un éventuel accord de libre-échange entre l'UE et les États-Unis" (avis d'initiative, rapporteur M. Jacek Krawczyk, corapporteur M. Sandy Boyle : eesc-2013-05469-00-00-ac-tra-fr.doc sur le site <http://www.eesc.europa.eu/>

Présentation et débat sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) au Comité économique et social européen : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.group-1-new-news.32877>

Commission européenne, *Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, Coup de projecteur sur l'analyse économique* (septembre 2013) :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/november/tradoc_151903.pdf

ATTAC, *Comment le traité transatlantique menace l'emploi et les droits sociaux*, décembre 2013 :

<https://france.attac.org/actus-et-medias/le-flux/article/comment-le-traite-transatlantique>

Et bien sûr le site dédié à la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm



L'*Hermione*, réplique du navire sur lequel le marquis de Lafayette rejoignit les *Insurgents* d'Amérique

La Missive est éditée par l'association Gestion Attentive, <http://www.gestion-attentive.com>

Directrice de publication : Marie-Noëlle Auberger

L'abonnement à l'édition ordinaire est gratuit, l'édition Premium est réservée aux abonnés payants (abonné social : 20 euros; abonné solidaire : 50 euros; abonné responsable : à votre convenance), chèque libellé au nom de Association Gestion Attentive dans une enveloppe adressée à notre trésorière madame Françoise Quairrel, 43, boulevard Victor - 75015 Paris, sans oublier de préciser votre adresse électronique.

Vous avez sous les yeux l'édition Premium, réservée aux abonnés qui ont fait l'effort de sortir leur chéquier pour nous soutenir. Elle ne figure pas sur le site Gestion Attentive et pas plus sur celui de Ressources Solidaires ou sur les sites qui reprennent nos textes.

Merci donc de ne pas la « faire tourner » à tout un chacun.